

PARTENARIAT ÉTAT/SOCIÉTÉ CIVILE : ENFIN UN DOCUMENT CADRE !

PAGE 2

QUELLE ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ?

PAGE 4

SAM WORTHINGTON, DIRECTEUR GÉNÉRAL D'INTERACTION

PAGE 4

LES Printemps 2017 NOUVELLES DE SUD

LE BULLETIN D'INFORMATION DE COORDINATION SUD # 166

Vie des commissions

POUR UNE AUGMENTATION DU FINANCEMENT DES ONG

Situations de crise humanitaire, développement de territoires vulnérables, renforcement des sociétés civiles, information de l'opinion publique, les ONG sont toujours présentes. Avec seulement 6 % d'aides publiques françaises dans leur budget... Et si l'État augmentait ses financements pour renforcer la solidarité internationale ?

Anne-Françoise Taisne (CFSI),
Frédéric Apollin (AVSF)
référente CA et chef de file
du groupe Cofri/AFD

Grâce à l'engagement de ses instances et d'une quarantaine de représentants d'ONG membres de la commission des Financements et renforcement institutionnel (Cofri), Coordination SUD maintient un dialogue régulier sur les modalités de financement du secteur avec l'Agence française de développement et le ministère des Affaires étrangères. Mais chaque année, la concertation bloque sur le même problème : l'État n'aurait pas assez d'argent pour financer les ONG. Face à un guichet engorgé, les solutions consistent à réguler : appel à manifestation d'intention de projets pour plus de prévisibilité, limitation du nombre de projets cofinancés par ONG, seuils pour l'obtention

de cofinancements. Si elles sont nécessaires dans l'immédiat, ces mesures ne sont que palliatives : elles limitent notre droit d'initiative et nos capacités à assumer nos missions de lutte contre les inégalités et de défense des droits humains.

Dans d'autres pays, parfois moins riches, la situation est bien différente. Selon les chiffres de l'OCDE, les ONG françaises sont 12 fois moins financées que celles des autres pays ! Doit-on en conclure qu'ailleurs, les États considèrent autrement les ONG ?

Coordination SUD demande donc une augmentation de l'aide publique au développement transitant par les ONG : de 200 millions d'euros en 2017 à 1 milliard en 2022 et 1,5 milliard en

2027. Ce combat, à première vue « syndical », est avant tout politique : il s'agit de convaincre les candidats à l'élection présidentielle et aux législatives de notre expertise, de nos capacités de gestion et d'innovation, et de notre rôle et efficacité dans l'atteinte des engagements en faveur des objectifs de développement durable et du climat, tant par nos actions que par nos prises de parole.

“ Pour que dialogue et moyens aillent de pair, les ONG doivent se mobiliser. Chacun à son niveau peut convaincre un candidat aux législatives, un membre d'un parti politique. ”

Pour que dialogue et moyens aillent de pair, les ONG doivent se mobiliser. Chacun à son niveau peut convaincre un candidat aux législatives, un membre d'un parti politique. Cette force issue de nos bases sociales pourra changer la donne, renouveler le partenariat État/ONG et renforcer la solidarité internationale. ■

RECONNAISSANCE DES ONG :

“ La demande récurrente de Coordination SUD depuis plus de 15 ans aboutit enfin ”

Coordination SUD
Solidarité Urgence Développement

ÉDITEUR COORDINATION SUD
14, passage Dubail 75010 Paris
Tél. : 01 44 72 93 72
sud@coordinationsud.org

Directeur de publication : Philippe Jahshan
Rédactrice en chef : Bénédicte Hermelin - Coordinatrice : Bénédicte Bimoko
Imprimeur : Gécy - Dépôt légal à parution ISSN 1267-6947
Les positions exprimées dans le bulletin engagent leurs auteurs, et ne sauraient représenter le point de vue officiel de Coordination SUD.
Abonnement, nous contacter : bimoko@coordinationsud.org

À SUIVRE

JEUNESSE ET MIGRATIONS : DEUX NOUVELLES COMMISSIONS DE COORDINATION SUD

Coordination SUD ouvre deux nouvelles commissions pour aborder de manière transversale les thématiques de la jeunesse et des migrations afin d'en dégager des axes de réflexions et de plaidoyer. Ces espaces de travail favoriseront l'interconnaissance des membres, le partage de pratiques et la construction de positions communes sur ces sujets.

Philippe Jahshan,
président
de Coordination SUD

Face à la
menace populiste,
la société civile
doit faire front

2016 aura été l'année de deux scrutins qui feront date. Celui du référendum britannique pour la sortie de l'UE qui marque une rupture brutale, pour la première fois depuis 1957, dans la dynamique de la construction d'une Europe unie, après des siècles de guerres. Celui des États-Unis qui porte à la Maison Blanche un candidat populiste, tout aussi sulfureux qu'insaisissable, se positionnant d'emblée à contre-courant des mouvements qui ont permis la COP21 et les objectifs de développement durable douze mois plus tôt. Il entame son entrée en fonction par une série de mesures régressives et brutales en matière de libertés. À la montée de l'autoritarisme en Turquie, à celle de sa consolidation en Russie, ces évolutions sonnent comme un mauvais écho qui s'accroît également dans le monde occidental et en de nombreux points de la planète. Ceci n'augure rien de bon pour la démocratie et la liberté d'initiative des associations. En Hongrie, en Pologne ou en Croatie, leur espace s'est déjà réduit. En Inde, ou en Israël, des mesures ou des lois sont votées pour le réduire encore. Le monde qui s'est uni en 2015 autour d'un horizon soutenable et solidaire est menacé de désunion par les promoteurs de divisions ou de murs d'où qu'ils viennent. La solidarité et ce qui en constitue l'essence sont en danger, à la veille d'élections à l'issue tout aussi incertaine en France. Cet élan porté par nos ONG pour créer du lien entre les humains par-delà les différences, là où il y a des blessures, là où il y a des besoins, là où il y a des fractures, cette solidarité qui nous définit et nous unit, doit redevenir cet axe de ralliement, ce cap qui, loin des appels à la haine ou à la guerre, demeure le meilleur ferment de paix. ■

PARTENARIAT ÉTAT ENFIN UN DOCU

La demande récurrente de Coordination SUD depuis plus de 15 ans aboutit enfin. Le ministère des Affaires étrangères adopte son document d'orientation politique relatif à son partenariat avec la société civile. Ce texte marque de réelles avancées pour la reconnaissance des ONG.

Bénédicte Hermelin,
directrice exécutive de Coordination SUD

Les archives de Coordination SUD en témoignent : depuis une quinzaine d'années, elle plaide pour que les pouvoirs publics français reconnaissent leur relation partenariale avec les ONG, et l'inscrivent dans un document cadre. Le rapport de l'ambassadrice Bérengère Quincy, « *Pour une politique étrangère plus partenariale, agir dans le monde avec les acteurs français* », en soulignait dès 2007 la nécessité. Les Assises du développement et de la solidarité internationale, en 2012-2013, la création du Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) et l'adoption du cadre d'intervention transversal (CIT) de l'Agence française de développement sur ses relations avec les organisations de la société civile (OSC) en 2013, la loi de 2014 sur le développement et la solidarité internationale, ont constitué autant d'étapes pour reconnaître la place de la société civile et parmi elle des ONG. L'évaluation de la contribution de la société civile à l'action internationale de la France, menée en 2016, a intégré dans ses recommandations cette demande de Coordination SUD. Que le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (Cicid) de novembre 2016 a concrétisé, en décidant de la co-élaboration d'un document d'orientation politique, pour renforcer le rôle des ONG et de l'ensemble de la société civile dans la définition et la mise en œuvre de la politique de développement et de solidarité internationale.

Pour éviter que l'adoption d'un tel document soit encore une fois reportée après l'arrivée d'un nouveau gouvernement, Coordination SUD a plaidé pour une avancée rapide, ce que le MAEDI a accepté. Co-élaboré avec le

CNDSI, avec de nombreuses contributions du collège ONG, le texte a été présenté officiellement le 17 mars. Préfacé par Jean-Marc Ayrault, il concerne six catégories d'OSC (voir encadré), dont les ONG, qualifiées de partenaires historiques de l'État. Le ministère souligne également l'importance accordée à la diversité de la société civile française, constituée d'organisations aux expertises, tailles, gouvernances, implantations territoriales, variées.

De très nombreux éléments du document sont repris directement des contributions de

Coordination SUD, comme la reconnaissance de l'expertise et de la valeur ajoutée des OSC, de leur capacité de mobilisation citoyenne y compris de susciter la générosité du public, de leurs compétences en matière de plaidoyer. Est reconnu aussi le rôle d'aiguillon des OSC qui leur permet d'encourager les États à améliorer leur gouvernance, leur transparence, leur redevabilité et la prise en compte de critères sociétaux et environnementaux. Également repris, la capacité des ONG à aller là où personne ne va, à couvrir les besoins essentiels des populations les plus vulnérables. À force de répéter que la solidarité internationale est un tout, les questions humanitaires ont été intégrées. Et des mots-clés importants pour les ONG sont introduits : collectifs locaux associatifs, rôle des diasporas, droit d'initiative, par exemple.

Pour une réciprocité entre société civile et ministère

Le document plaide pour un développement des réciprocités entre société civile et ministère, plutôt que l'instrumentalisation, la confrontation stérile et les positionnements concurrentiels. Sur ce point, les opérateurs que sont l'AFD et Expertise France sont invités à mieux prendre en compte les expertises et les savoir-faire complémentaires

des OSC. Dit plus clairement, ne faites pas concurrence aux ONG, mais faites appel à leurs compétences ! Ici encore, une reprise des positions portées, et une reconnaissance de l'expertise de la société civile. Le MAEDI appelle également à un décloisonnement des idées et des actions, et à la mobilisation citoyenne, levier incontournable de la réussite de l'Agenda 2030. La systématisation annoncée de la concertation au sein du CNDSI, mais aussi pour l'élaboration des stratégies et

en amont des rendez-vous internationaux, constitue un élément positif, tout comme la demande de faciliter

la participation active des OSC à ces rendez-vous, aux côtés des équipes gouvernementales. La doctrine a jusqu'à présent varié au gré des gouvernements successifs !

Une augmentation des moyens essentielle

Pour faire vivre un partenariat, encore faut-il lui dédier des moyens. L'augmentation des moyens financiers pour les ONG sera poursuivie, de façon à se rapprocher progressivement de la moyenne de l'OCDE en la matière. Cette demande de Coordination SUD est donc reprise, encore une avancée à souligner. La nécessité de préserver le droit d'initiative des OSC est rappelée, « *mais en prenant mieux en compte les priorités de la France [...] et la nécessité d'une meilleure articulation des financements* ». Le bémol apporté au droit d'initiative n'est pas négligeable, surtout en prenant en compte les évolutions récentes des financements de l'AFD dédiés aux ONG. Si en moyenne entre 2012 et 2016, le dispositif initiatives ONG représentait 65 % des subventions de l'AFD aux ONG, cette part n'est plus que de 52 % pour la seule année 2016, part qui devrait encore baisser avec la croissance des dispositifs pour les interventions en situation de crise ou post-crise, qui pourrait marginaliser le soutien

“ Une reconnaissance de l'expertise de la société civile. ”

À LIRE

LES ONG ET LEURS PRATIQUES DE PARTENARIATS

Ce guide, tiré des conclusions d'un cycle d'ateliers portés par Coordination SUD et le F3E entre 2014 et 2016, aborde les grandes tendances qui marquent aujourd'hui l'évolution vers des formes nouvelles de partenariats et examine les grands défis que doivent relever les ONG pour les faire vivre. Le document de synthèse est en ligne.

À SUIVRE

LE PROGRAMME DE FORMATIONS 2017 DE COORDINATION SUD EST EN LIGNE !

Découvrez l'ensemble des formations programmées autour de : l'accès et la gestion des financements, les stratégies de développement, les méthodologies et outils, les ressources humaines, le plaidoyer et la communication, les enjeux transversaux : genre/climat/lien urgence-développement. Consultez le catalogue en ligne.

T/SOCIÉTÉ CIVILE : UMENT CADRE !

aux initiatives des ONG. De plus, le ministère et les ambassades donnent déjà un avis sur les projets déposés par les ONG. Cela ne suffit-il pas à prendre en compte les priorités de la France ? Dans le même paragraphe, le document demande « un meilleur suivi a posteriori des financements en consolidant les processus d'évaluation ». Or, les projets des ONG sont les plus évalués de tous les projets soutenus par la coopération française, et davantage que ceux de l'AFD elle-même. Que veut donc dire consolider ?

Partenariat État/OSC : quel soutien à la structuration du secteur ?

Contribuer au renforcement des capacités des OSC passe notamment par le soutien à la structuration du secteur, réaffirmé par le MAEDI. Conforter les dialogues stratégiques existants, systématiser les concertations, favoriser un dialogue régulier sur le terrain sont autant d'éléments pour ce faire. Tout comme la participation du MAEDI et de ses opérateurs aux réflexions de la société civile, ce qui peut effectivement être particulièrement enrichissant pour les deux parties, en témoignent les nombreux ateliers organisés par Coordination SUD sur des sujets divers. Alors le dialogue oui, mais pourquoi lui avoir adjoint comme condition *sine qua non* « le rapprochement des cultures de travail du MAEDI et de la société civile » ? Autre élément qui suscite des interrogations, la valorisation des dynamiques de réciprocité. Les nouvelles formes de partenariats

entre les ONG et les OSC locales s'inscrivent plus dans la réciprocité que dans le strict renforcement de capacité, chaque partenaire ayant à apprendre de l'autre. Les ONG ne peuvent donc que souscrire à plus de réciprocité. Cependant, le document précise

« L'éducation au développement, c'est une démarche de sensibilisation citoyenne qui s'inscrit dans un parcours, c'est une démarche sociale et politique qui contribue à la construction d'esprit critique. »

que cette notion sera également considérée par l'AFD dans le cadre de la mission d'éducation au développement durable confiée par le CICID de novembre 2016. De quelle réciprocité parle-t-on ici ? Cette nouvelle mission confiée à l'Agence

interroge fortement les associations dont le savoir-faire historique sur le sujet est reconnu par le document. Car l'éducation au développement, c'est une démarche de sensibilisation citoyenne qui s'inscrit dans un parcours, c'est une démarche sociale et politique qui contribue à la construction d'esprit critique. Cadre de référence pour l'ensemble des directions du ministère des Affaires étrangères, ses ambassades, ses opérateurs, et espérons-le des autres ministères concernés comme celui des Finances, ce document d'orientation politique promeut un partenariat qu'il conviendra de faire vivre. La prochaine discussion avec l'AFD sur son cadre d'intervention transversal avec les OSC en sera une occasion, tout comme les discussions lancées pour le renouvellement de la stratégie humanitaire de la France. Espérons que cela permettra de clarifier les points encore vagues dans le document, ce qui nécessitera une vigilance de Coordination SUD sur les interprétations possibles. ■

15 ANS
D'ATTENTE
AVANT LA
PUBLICATION
DU DOCUMENT-
CADRE

6 CATÉGORIES
DE LA SOCIÉTÉ
CIVILE
CONCERNÉES

12 %
MOYENNE
DE L'APD
TRANSITANT PAR
LES ONG DANS
LES PAYS RICHES

APPUI AUX FINANCEMENTS DES ONG

Coordination SUD a mis en place plusieurs actions pour renforcer l'appui aux financements des ONG françaises.

Deux nouvelles formations viennent compléter l'offre de Coordination SUD : une sur l'accès et la gestion des financements de l'Agence française de développement, l'autre sur l'accès aux financements suisses. Un club métier Cofinancements a également été lancé, rassemblant des chargé-e-s de cofinancements issu-e-s d'ONG membres de Coordination SUD souhaitant partager des bonnes pratiques. Enfin, une étude sur le panorama des financements sera publiée fin mars, comprenant une base de données et des fiches méthodologiques afin d'appuyer les ONG dans la recherche de financements.

POINT D'ÉTAPE SUR LE PROJET D'INTÉGRATION DU GENRE

Coordination SUD, en partenariat avec le F3E et le soutien financier de l'AFD, mène un projet triennal pour favoriser l'intégration du genre dans le secteur de la solidarité internationale.

En 2016, une étude a permis d'identifier ses acteurs/trices, leurs difficultés et leurs bonnes pratiques. Il ressort du rapport un défi posé au secteur en termes d'information, de formation et d'échanges. Pour y répondre, plusieurs activités sont prévues en 2017 : la mise en ligne d'un espace dédié sur le site Internet de Coordination SUD avec des fiches pratiques ; la conduite de formations, d'ateliers d'échanges ; un accompagnement des ONG pour prendre en compte le genre dans leur organisation (Frio-genre) et dans les projets financés par la Fisiong de l'AFD.

UN CICID RICHE ET CONCERTÉ

Le Conseil interministériel de la coopération internationale et du développement de fin novembre a été préparé en large concertation via le CNDISI, une première.

Parmi les nombreuses décisions (59 lignes dans le tableau de suivi), des nouvelles missions confiées à l'AFD (migrations, éducation au développement durable), la création de la facilité vulnérabilités, le lancement ou le renouvellement de stratégies (genre, humanitaire par exemple), et du document sur le partenariat avec la société civile.

De quelle société civile s'agit-il ?

Si le titre du document d'orientation politique mentionne un partenariat avec la société civile, le texte est très clair sur ce que recouvre ce terme. Ce sont les organisations de la société civile, dans la définition suivante : les ONG, les fondations publiques, les coopératives, les associations professionnelles, les partenaires sociaux (organisations syndicales et d'employeurs), ainsi que les acteurs économiques dont le but lucratif est limité, comme les entreprises sociales. Si le document mentionne également la nécessité de soutenir la société civile des pays partenaires, il est clair également que le partenariat concerne la société civile française. Quant aux autres acteurs non étatiques, comme les collectivités territoriales, le secteur privé, les institutions de recherche et d'enseignement, les *think-tanks*, leur rôle dans le développement et la solidarité internationale est reconnu, mais ils ne sont pas intégrés dans ce partenariat.

À LIRE

DISPOSITIF FRIO : 10 ANS D'ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE DES ONG

Créé pour renforcer les stratégies organisationnelles et institutionnelles des ONG, comment le Frio a-t-il évolué ? Dans quelle mesure permet-il d'impulser des dynamiques de changements au sein des organisations qu'il soutient ? Un ensemble de questions auxquelles a répondu l'atelier de restitution de l'évaluation du dispositif du 26 janvier 2017.

À SUIVRE

SÉMINAIRE COORDINATION SUD/AFD SUR LES INÉGALITÉS

Les inégalités sociales n'ont jamais été aussi fortes : 10 % des plus riches détiennent 86 % de la richesse mondiale. Pour y remédier les ONG et l'AFD portent de nombreux projets de terrain. Comment s'assurer qu'ils contribuent effectivement à ce but ? Ce séminaire, prévu à l'automne, tentera d'y répondre positivement au moyen de partages de pratiques.



SAM WORTHINGTON DIRECTEUR GÉNÉRAL, D'INTERACTION (PLATEFORME NATIONALE DES ONG DES ÉTATS-UNIS)

L'élection présidentielle américaine de novembre dernier a été l'une des plus clivantes et lourde de conséquences de l'histoire récente des États-Unis. L'élection de Donald Trump revêt un défi et une menace pour les ONG : quels seront les contours de l'aide internationale des États-Unis demain ?

Avec un parti républicain conservateur qui contrôle toutes les chambres de l'État – une première depuis une dizaine d'années – et une opposition démocrate très active qui proteste dans la rue, le pays est entré dans un climat d'incertitude. La façon dont l'État mène ses politiques d'accueil des réfugiés, d'aide humanitaire et de coopération internationale en sera profondément affectée. Les politiques de développement international engagées par les administrations Bush et Obama ne survivront probablement pas à cette transition. Les financements en matière de santé reproductive et

de lutte contre le réchauffement climatique vont être suspendus ou considérablement réduits. De même, il est possible que les contributions des États-Unis à des institutions internationales clés telles que l'ONU soient fortement revues à la baisse.

Moins d'un mois après sa prise de fonction, l'administration Trump a publié un décret annonçant de sévères restrictions à l'accueil sur le territoire des États-Unis de réfugiés en provenance d'Irak, d'Iran, de Syrie, du Yémen, du Soudan, de la Libye et de la Somalie. En fermant la porte à des personnes cherchant à fuir la guerre et l'oppression, ce décret, en totale contradiction totale avec les valeurs portées par les ONG des États-Unis, a terni l'image de notre pays en tant qu'acteur de la défense des principes humanitaires.

Nul ne sait comment l'administration Trump

“ Nul ne sait comment l'administration Trump décidera de financer l'aide au développement, mais les ONG compteront sur leurs relations avec les membres des deux partis au Congrès. ”

décidera de financer l'aide au développement, mais les ONG compteront sur leurs relations avec les membres des deux partis au Congrès. Démocrates ou républicains, tous reconnaissent et soutiennent l'impact positif de l'aide internationale américaine. Le Plan d'urgence pour la lutte contre le Sida et la *Millennium Challenge Corporation*, deux importants programmes d'aide internationale des États-Unis, ont ainsi été initiés par l'ancien président George W. Bush et approuvés par le Congrès. C'est un Congrès à majorité républicaine qui a promulgué le *Global Food Security Act* (loi sur la sécurité alimentaire mondiale), signé par le président Obama. Quel que soit le parti au pouvoir, il existe donc un consensus recon-

naissant la coopération internationale comme une priorité. InterAction aura à cœur de mettre à profit son expérience pour militer en faveur d'un budget fédéral qui prolonge cette dynamique.

Au final, les priorités choisies par l'administration Trump et le budget voté au Congrès seront le signe du repli du pays sur lui-même

dans les prochaines années, ou au contraire du maintien de son engagement à l'international. Il est dans l'intérêt national des États-Unis d'investir en faveur de la stabilité mondiale, d'une prospérité durable et de l'amélioration du bien-être des populations. ■

TRIBUNE QUELLE ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE POUR LA SOLIDARITÉ ?

Pierre Jacquemot,
président du Gret et du Groupe Initiatives

Cela n'aura échappé à personne : la campagne électorale ne met pas la solidarité internationale au premier plan. Mais quelle construction politico-institutionnelle attendre pour le prochain quinquennat ?

Sur le terrain de la coopération internationale, le bilan du quinquennat qui s'achève n'est pas mince. Il s'est ouvert avec les Assises du développement de 2012-2013 qui furent riches en propositions. Elles ont débouché sur la loi d'orientation et de programmation de juillet 2014. La concertation a été soutenue, notamment au sein du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDISI). L'adhésion aux objectifs de développement durable comme référentiel principal est sans ambiguïté. Mais avec quelles institutions ?

Tous les dispositifs de coopération internationale pertinents au plan politique et efficaces au plan opérationnel – on pense en particulier aux dispositifs allemands et britanniques – reposent sur trois piliers : le stratégique, le financier et l'opérationnel.

Pour le deuxième pilier, incarné par l'Agence française de développement (AFD),

l'annonce par François Hollande de l'augmentation de 50 % de son niveau d'engagement à l'échéance de 2020, va dans la direction espérée. Cependant, cet engagement ne doit pas céder à la tentation de servir principalement les seuls pays solvables. La part réservée aux subventions reste, en effet, toujours dérisoire. Une autre inquiétude naît de la réponse de l'AFD face à la hausse annoncée de ses moyens. Plutôt que d'élargir la contribution à l'aide française aux acteurs professionnels déjà en place, sa réaction spontanée est d'emblée de privilégier ses recrutements en interne. Faut-il le rappeler : les organisations de solidarité internationale (OSI) sont capables d'intervenir, presque partout, avec des milliers d'experts, sur l'ensemble du spectre du développement durable. Elles conduisent des études, mettent en place des maîtrises d'ouvrages, mènent des interventions de terrain, sans omettre la production intellectuelle. Il est indispensable que la « recapitalisation » de l'AFD annoncée prenne enfin à son compte comme une donnée fondamentale (et non accessoire) les compétences des OSI françaises et inscrive cette réalité avec des formules partenariales à élargir et pour partie à inventer.

Pour le troisième pilier, où se retrouve une multitude d'acteurs, assurément la création d'Expertise France en 2015 constitue un pro-

grès. Surtout si, là aussi, la volonté d'ouverture à tous les acteurs, publics certes, mais aussi privés et associatifs, se confirme dans des projets et programmes co-construits.

Reste le dernier pilier, celui de la stratégie. Il est en France l'un des plus faibles d'Europe. Tant son influence sur la scène du développement que ses compétences et ses moyens sont en baisse continue. La lente marginalisation des services de coopération auprès des ambassades, la mort du Fonds de solidarité prioritaire (devenu une peau de chagrin réduite à l'annualité budgétaire), le transfert à l'AFD des dernières attributions qui touchent aux

“ Tous les dispositifs de coopération internationale pertinents au plan politique et efficaces au plan opérationnel reposent sur trois piliers : le stratégique, le financier et l'opérationnel. ”

fonctions régaliennes (gouvernance, État de droit, droits humains, décentralisation) sont des décisions qui semblent aller dans le sens du repli frileux de l'instance politique. Il ne s'agit certes pas de revenir à l'ancienne « Coop »,

celle qui gérait 10 000 coopérants. Le monde a changé et les compétences au Sud se sont diversifiées et renforcées. Il s'agit de construire un pôle politique fort, prospectif, décisionnel, tutelle éclairée de toutes les entités publiques, animant les représentations françaises dans les instances multilatérales, mobilisant les réseaux d'expertise et d'ingénierie. Il doit être incarné par un ministère du Développement durable et solidaire, plein, parfaitement identifié, qualifié, politique et proactif. ■

3 questions à

Arezki Harkouk (GRDR),
administrateur de Coordination SUD

Urgence et développement, quelles collaborations construire ?

Pourquoi ce projet Urgence-développement ?

Dans le contexte actuel de mutation du paysage de l'aide, les crises se multiplient et se prolongent, plaçant de plus en plus souvent ONG humanitaires et de développement sur les mêmes terrains, les confrontant à des défis communs et les poussant à adapter leurs pratiques. Pourtant, elles se connaissent et collaborent encore peu. Coordination SUD, qui compte parmi ses membres humanitaires et « développeurs », a décidé de mener une réflexion sur les évolutions des modes opératoires des ONG sur les terrains de crises, leurs complémentarités et les blocages.

Quelles en ont été les principales étapes et réalisations ?

Ce chantier a débuté fin 2015, sous la conduite d'un comité de pilotage, avec la réalisation d'une étude sur l'adaptation des modes d'intervention des ONG humanitaires et de développement à partir de 3 cas (Afghanistan, Mali, Haïti), d'une typologie des crises, d'une cartographie des activités des membres de Coordination SUD dans ces contextes et d'une revue littéraire. Un atelier, le 20 janvier 2017, a permis aux membres de prendre connaissance de ces travaux, d'échanger avec les pouvoirs publics et les chercheurs sur ces thématiques et de faire des propositions sur la façon dont ils souhaitent poursuivre ce chantier.

Quelles en seront les suites ?

Dialoguer et favoriser les collaborations entre les humanitaires et les développeurs est inscrit dans le plan d'action stratégique de Coordination SUD. Le Conseil d'administration réfléchit à une séquence d'animation qui permette aux membres de construire une intelligence partagée de ces situations de crises. Par ailleurs, ce travail arrive à point nommé pour participer et contribuer efficacement en cette année 2017 à la définition de la stratégie française de l'aide humanitaire portée par le Centre de crises du MAEDI. La facilité sur les vulnérabilités qui sera mise en œuvre par l'AFD sera également une bonne opportunité pour tester ce dialogue et ces collaborations. ■

**RETROUVEZ TOUTES
LES DATES DE L'AGENDA
ET LES ACTUALITÉS
WWW.COORDINATIONSUD.ORG**